

L'an deux mil seize, le vingt-trois mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept mars deux mil seize s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hervé GILLES, Maire.

Présents : Mmes & Ms : Hervé GILLES, Gérard MARION, Viviane BERTOUT-BARBÉY, Alain LEPOUZE Fabrice DAUBIER, Elodie GUERIN, Virginie HENNEBELLE, Gilles LENFANT, Xavier LEPOUZE, Cécile LEVEAUFRE, Delphine MAUGUEN, Muriel MENIER, Daniel MOULIN.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 13

Absents excusés : 1

Sandra SCHMITT donne pouvoir à Virginie HENNEBELLE

Votants : 14

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Daniel MOULIN a été élu secrétaire de séance.

## **DELIBERATIONS**

### Vote du Compte Administratif

Présentation du Compte Administratif 2015 par Viviane BERTOUT-BARBÉY qui fait ressortir un excédent en fonctionnement de 47 899.69 € et un déficit en investissement de 13 804.65 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le vote à l'unanimité. (M. GILLES Hervé ne prend pas part à ce vote).

### Vote du Compte de Gestion

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur le Trésorier qui s'avère conforme en ses écritures au Compte Administratif 2015.

### Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, constate que le compte administratif 2015 présente un résultat excédentaire en section de Fonctionnement de **47 899.69 €**, ainsi qu'un déficit en section d'Investissement de **13 804.65 €**. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter :

- 25 000 € en ligne 1068 (Recette Investissement) : excédents de fonctionnement capitalisés

L'excédent reporté en investissement est 25 909.61 € et l'excédent reporté en fonctionnement est de 197 210.87 €.

### Vote du taux des Taxes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de maintenir le taux des taxes comme suit :

- TAXE D'HABITATION : **13,25 %**
- FONCIER BATI : **23,75 %**
- FONCIER NON BATI : **40,25 %**

### Fonds de concours

#### ***Ecole***

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal, la nécessité de réaliser des **travaux d'aménagement et de mise en sécurité de l'école**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de

- réaliser les dits travaux
- valider les devis des entreprises SMS et Coquerel
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès du Grand Evreux Agglomération et de signer tous les documents afférents.

### ***Eglise***

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal, la nécessité de réaliser des ***travaux de mise en conformité de l'électricité et de réfection extérieure de l'église***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de

- réaliser les dits travaux
- valider les devis des entreprises Coquerel et Cursus
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès du Grand Evreux Agglomération et de signer tous les documents afférents.

### **Subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental et des Sénateurs**

#### ***Ecole***

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal, la nécessité de réaliser des ***travaux d'aménagement et de mise en sécurité de l'école.***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de

- réaliser les dits travaux
- valider les devis des entreprises SMS et Coquerel
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention et de signer tous les documents afférents.

### ***Eglise***

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal, la nécessité de réaliser des ***travaux de mise en conformité de l'électricité et de réfection extérieure de l'église***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de

- réaliser les dits travaux
- valider les devis des entreprises Coquerel et Cursus
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention et de signer tous les documents afférents.

### **Créances éteintes**

Monsieur Le Maire a fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une liste de débiteurs, qui ont bénéficié d'un plan de rétablissement personnel pour un montant de 136 € pour des titres de cantine émis en 2013, nous a été transmise par le Trésorier Principal d'Evreux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'admettre ces créances éteintes
- D'inscrire au budget 2016, à l'article 6542, la somme de 136 €

## **PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2016**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Admission des TPS**

Informations attendues par le conseiller pédagogique sur l'accueil des enfants en classe de toute petite section.

#### **Commission Animation**

21 mai 2016 à 14h00 : Organisation d'un rallye – découverte accessible à tous : à pied, à vélo ... A partir de 17h00 : remise de lots et lâcher de ballons. Suivi d'un repas champêtre organisé par le bar des Aérostiers, avec animation.

04 juin 2016 : ½ journée environnementale sur le 0 phyto en partenariat avec le GEA

17 et 18 septembre 2016 : Journées du Patrimoine, les 50 ans du handball et divers artistes

La séance est levée à 21h15.

Prochain conseil municipal le jeudi 31 mars 2016